

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/09/105

Objet : 105 - VN22026A Remplacement et maintenance des projecteurs des salles du Cinéma le Basselin à Vire Normandie Lot 1 Fourniture et installation de projecteurs numériques – Avenant 1

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique

Vu l'offre de l'entreprise CINEMECCANICA

Décide

- ❖ De signer l'avenant 1 du marché VN22026A Remplacement et maintenance des projecteurs des salles du Cinéma le Basselin à Vire Normandie avec CINEMECCANICA domicilié à 222-226 rue de Rosny, 93100 MONTREUIL.
- ❖ Le présent avenant a pour objet l'ajout d'un routeur Netgate 6100 pfSense + Security Gateway totalement configuré pour un montant de 990.00 € HT selon le devis n°153764 du 7/09/2022.
- ❖ Le nouveau montant du marché est de 148 232,00 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 15 septembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220927-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

